

Monsieur Jérôme Goellner
Directeur du BEA-RI

MTE / CGEDD / BEA-RI
Tour Séquoia
1 place Carpeaux
92055 Paris-La-Défense Cedex

Manosque, le 14 décembre 2021

Nos Réf :
Vos Réf : MTE-BEARI-2021-009

Objet : Rapport d'enquête sur le rejet de gaz naturel à l'atmosphère au sein du site industriel Géométhane situé à Manosque (04) le 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris bonne note du rapport cité en objet, et en particulier des recommandations de sécurité, que vous nous avez adressés le 18 octobre 2021.

Nous considérons tout d'abord que l'évènement survenu le 1^{er} janvier 2021 a eu un impact environnemental significatif par rapport à notre engagement à réduire les émissions de méthane liées à notre activité. A titre d'exemple, dans le cadre de notre politique environnementale, nous conduisons sur le site de Manosque :

- des actions de re-compression et réinjection dans le réseau du gaz naturel qu'il faut évacuer des ouvrages lors des principales opérations de maintenance ; nous avons ainsi évité la mise à l'atmosphère de 150 tonnes de méthane depuis 2020 ;
- des campagnes de détection et suppression des émissions fugitives sur les installations ; nous avons ainsi évité la mise à l'atmosphère de 18 tonnes de méthane depuis 2020.

L'enquête que vous avez conduite et les recommandations de sécurité que vous avez formulées, en venant enrichir nos analyses internes, nous permettent de progresser et d'améliorer nos résultats environnementaux.

Toutes les recommandations de sécurité ont été mises en œuvre, en particulier :

- Concernant la recommandation sur la compatibilité des versions des logiciels des automates de sécurité, une vérification de la cartographie des versions des firmwares a été réalisée et confirme l'homogénéité des versions des logiciels.
- Concernant les procédures de gestion de maintenance permettant de garantir dans le temps cette compatibilité, l'exploitant a redéfini sa politique de maintenance en ajoutant des fiches reflexes à destination des équipes de maintenance et des mainteneurs tiers pour maintenir en condition opérationnelle ses équipements.
- Concernant la recommandation sur la mise en place d'équipement permettant le diagnostic des réseaux, l'exploitant a mis en place une nouvelle solution de monitoring renforcé des réseaux de sécurité.

Pour autant, permettez-nous de rappeler que nous contestons formellement la qualification en accident majeur de cet événement, au sens de la réglementation française comme au sens de la directive Seveso.


En effet, un accident majeur, conformément à l'article 3 de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 est défini comme « un événement tel qu'une émission, un incendie ou une explosion d'importance majeure résultant de développements incontrôlés survenus au cours de l'exploitation d'un établissement couvert par la présente directive, entraînant pour la santé humaine ou pour l'environnement un danger grave, immédiat ou différé, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, et faisant intervenir une ou plusieurs substances dangereuses ».

Au regard des critères imposés par cette définition, l'évènement n'a pas résulté ni conduit à un développement incontrôlé au cours de l'exploitation (il s'est agi d'une mise en sécurité inopportune des installations) et il n'a pas eu de conséquences graves, ni de façon immédiate pour les personnes ou les biens, ni de façon différée pour l'environnement.

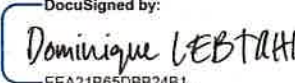
Aussi, le seul fait que les quantités de gaz naturel rejetées à l'évènement (soit 16 tonnes) ont été supérieures à 5% du seuil SEVESO (soit 10 tonnes) ne peut être retenu pour qualifier l'évènement d'accident majeur et l'article 18 de la directive Seveso ne s'applique pas.

Nous tenons à vous remercier pour les échanges constructifs et enrichissants que nous avons eus et continuons à avoir avec le BEA-RI depuis cet événement et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pierre CHAMBON
Vice-Président de Géométhane

DocuSigned by:

8E7928490193491...

Dominique LEBTAHI
Présidente de Géométhane

DocuSigned by:

EEA21B65D8B24B1...